



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

AVIS PUBLIC

**À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, EST
PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ**

Par la soussignée, Nicole Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Romain, que le conseil de la municipalité à sa session du onzième jour d'avril 2023, a adopté le règlement intitulé :

**RÈGLEMENT NO 2023-340 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF EN
URBANISME**

Ce règlement a été adopté par le conseil le 11 avril 2023 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Il donne les modalités de la composition ainsi que leurs rôles et responsabilités.

Ce règlement remplace le règlement 95-08-16.

Ce règlement est disponible au bureau municipal aux heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet VIE MUNICIPALE / RÈGLEMENTS MUNICIPAUX.

Par la publication de cet avis, le règlement entre en vigueur.

Donné à SAINT-ROMAIN, ce 12 avril 2023.

Nicole Chicoine

Directrice-Générale / Greffière-trésorière